

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

COMMENT PROCEDER

La plateforme SOLTÉA met en visibilité l'ensemble des établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage sur le territoire national.

À partir de quand et jusqu'à quelle date les employeurs pourront-ils se connecter sur Soltea pour répartir leur solde ?

En 2023, les employeurs pourront accéder à leur portail connecté à partir de fin mai 2023. Ils pourront effectuer leurs choix de fléchage jusqu'à début septembre.

Comment et quand vous connecter sur Soltea ?

Soltéa sera disponible à compter de mai 2023.

Pour vous y connecter, vous devez d'abord disposer d'un accès Net-entreprises via le lien suivant : https://net-entreprises.custhelp.com/app/utills/create_account

Il vous sera ensuite demandé de renseigner les éléments suivants :

Votre *Nom, prénom, le SIRET de votre établissement et le mot de passe*

Comment nous trouver sur Soltéa pour nous soutenir ? (Moteur de recherche)

Le moteur de recherche de Soltéa vous permet de nous trouver avec nos formations selon plusieurs critères :

- Raison sociale : **LP MARCEL MEZEN**
- Siret de l'établissement : **1 961 000 44 000 11**
- Localisation : **ALENCON**
- Numéro UAI : **0610004Y**
- Titre du diplôme, niveau de diplôme, code RNCP, Intitulé de la formation